



## MAIRIE D'ERAGNY-SUR-EPTE 60590

Place Angèle Boutigny

Tél. 02 32 55 21 57

Mardi et Vendredi de 17h30 à 19h

E-mail : mairierag60@orange.fr

Département de l'Oise  
Arrondissement de Beauvais  
Canton de Chaumont-en-Vexin

### Conseil Municipal d'ERAGNY-SUR-EPTE Compte-rendu de la réunion du mardi 26 mai 2020 à 20h00

L'an deux mille vingt, le mardi 26 mai à vingt heures, le conseil municipal de la commune d'Eragny sur Epte, dûment convoqué, s'est réuni exceptionnellement à la mairie sous la présidence de Monsieur MASURIER Didier, Maire.

Etaient présents : MM. les conseillers municipaux:

MICHALCZYK Bernard	HUOT Bérenger	BRUMENT Sébastien
PIGEARD Isabelle	TECHER Hervé	LEPERT Claude
DEBAUDRE Annie	LETIERCE Luc	MASSAMBA Martial
ANDRE Souhila	PIRIOU Jean-Paul (absent)	POQUET Daniel
RATEAU Sophie	MASURIER Didier	RATEAU Laurent

formant la majorité des membres en exercice

Absents excusés : PIRIOU Jean-Paul

Absents :

Pouvoirs : PIRIOU Jean-Paul à LETIERCE Luc

Il a été procédé, conformément à l'article L2121-15 du CGCT, à la nomination de Monsieur LETIERCE Luc pour remplir les fonctions de secrétaire.

#### 1. Installation du conseil municipal et élection du Maire

La séance a été ouverte sous la présidence de Monsieur Didier MASURIER, Maire, qui, a déclaré les membres du conseil municipal cités ci-dessus installés dans leurs fonctions.

Monsieur Luc LETIERCE a été désigné en qualité de secrétaire par le conseil municipal (art.L.2121-15 du CGCT).

Le plus âgé des membres présents du conseil municipal soit Monsieur Bernard MICHALCZYK a pris la présidence de l'assemblée (art.L.2122-8 du CGCT). Il a procédé à l'appel nominal des membres du conseil, a dénombré quatorze conseillers présents et a constaté que la condition de quorum posée à l'article L.2121-17 du CGCT était remplie.

Il a ensuite invité le conseil municipal à procéder à l'élection du maire. Il a rappelé qu'en application des articles L.2122-4 et L.2122-7 du CGCT, le maire est élu au scrutin secret et à la majorité absolue parmi les membres du conseil municipal. Si, après deux tours de scrutin, aucun candidat n'a obtenu la majorité absolue, il est procédé à un troisième tour de scrutin et l'élection a lieu à la majorité relative. En cas d'égalité de suffrages, le plus âgé est déclaré élu.

Le conseil municipal a désigné les deux assesseurs suivants : Annie DEBAUDRE et Didier MASURIER

Chaque conseiller municipal, à l'appel de son nom, s'est approché de la table de vote. Il a fait constater au président qu'il n'était porteur que d'une seule enveloppe du modèle uniforme fourni par la mairie. Le président l'a constaté, sans toucher l'enveloppe que le conseiller municipal a déposée lui-même dans l'urne ou le réceptacle prévu à cet effet.

Après le vote du dernier conseiller, il a été immédiatement procédé au dépouillement des bulletins de vote.

**Monsieur MICHALCZYK Bernard, a été proclamé Maire et a été immédiatement installé.**

#### 2. Élection des adjoints

Le conseil municipal décide, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents :

- **D'approuver** la création de **deux** postes d'adjoints au maire,
- **De faire** procéder à l'élection des personnes occupant les postes ainsi créés.

Sous la présidence de M. MICHALCZYK Bernard élu maire, le conseil municipal a été invité à procéder à l'élection des adjoints, il a été rappelé que les adjoints sont élus selon les mêmes modalités que le maire (art.L.2122-4, L.2122-7 et L.2122-7-1 du CGCT).

Le président a indiqué qu'en application des articles L.2122-1 et L.2122-2 du CGCT, la commune doit disposer au minimum d'un adjoint et au maximum d'un nombre d'adjoints correspondant à 30% de l'effectif légal du conseil municipal, soit quatre adjoints au maire au maximum. Il a rappelé qu'en application des délibérations antérieures, la commune disposait, à ce jour, de deux adjoints. Au vu de ces éléments, le conseil municipal a fixé à deux le nombre des adjoints au maire de la commune.

**Monsieur LETIERCE Luc, a été proclamé premier adjoint et a été immédiatement installé.**

**Monsieur TECHER Hervé, a été proclamé deuxième adjoint et a été immédiatement installé.**

#### Questions diverses

➤ Dates proposées pour les prochaines réunions de conseil sont les 9 et 16 juin 2020

La séance est levée à 20h50.

Le 27 mai 2020

Le Maire, Bernard MICHALCZYK